

COMMUNE DE MERVILLE-FRANCEVILLE

4 avenue Alexandre de Lavergne
14810 MERVILLE-FRANCEVILLE
Tél. : 02.31.24.21.83
accueil@merville-franceville.fr

N° 2023/020

**ARRÊTÉ DU MAIRE PORTANT AUTORISATION
DE LA PRATIQUE DU NATURISME – SAISON 2023**

(Complément à l'arrêté permanent)

Le Maire,

Vu les articles L2211-1, L 2212-2, L 2212-3, L2212-5 portant dispositions générales dans les fonctions de pouvoir de police du Maire ;

Vu la demande présentée par l'Association « Plage Soleil et Naturisme », afin d'obtenir l'officialisation de la pratique du naturisme sur une partie de la plage de Merville-Franceville Plage ;

Vu l'avis du Conseil Municipal en date du 27 avril 2007 ;

- ✓ **Considérant** qu'il convient, sous réserve des mesures propres à assurer la sauvegarde des bonnes mœurs et l'ordre moral public, d'autoriser la pratique du naturisme sur une portion du littoral de la Commune ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La pratique du naturisme est tolérée à Merville-Franceville plage, du **samedi 1^{er} avril 2023** au **dimanche 29 octobre 2023**, sur la section de dunes suivante :

➤ **la zone est balisée comme suit :**

Quatre poteaux numérotés de 1 à 4, soit une surface d'environ 1,4 hm² (ou ha).

Le plan de la zone est annexé à cet arrêté avec les coordonnées GPS situant chacun des quatre poteaux, à savoir :

	Coordonnées GPS *	Latitude	Longitude
Poteau n° 1	Coordonnées DD	49,286716	-0,223148
	Coordonnées DMS	49° 17' 12,2" N	0° 13' 23,3" O
Poteau n° 2	Coordonnées DD	49,28714	-0,22344
	Coordonnées DMS	49° 17' 13,69" N	0° 13' 24,38" O
Poteau n° 3	Coordonnées DD	49,286245	-0,226761
	Coordonnées DMS	49° 17' 10,5" N	0° 13' 36,3" O
Poteau n° 4	Coordonnées DD	49,286738	-0,2269
	Coordonnées DMS	49° 17' 12,3" N	0° 13' 36,8" O

*DD = Degré Décimaux

*DMS = Degré, Minutes, Secondes

ARTICLE 2 : L'ensemble de cette zone sera signalé par quatre poteaux blancs sur lesquels est mentionné « Espace Naturisme ».

Des panneaux « ICI commence la Plage Naturiste » seront également mis en place.

ARTICLE 3 : Cette partie du littoral se trouvant hors des zones de surveillance de baignade, des panneaux « baignade non surveillée aux risques et périls des usagers » seront mis en place. En conséquence, la Commune de Merville-Franceville Plage sera dégagée de toutes responsabilités en cas d'accident.

ARTICLE 4 : Le contrôle et la tenue générale de cette zone seront assurés par les responsables de l'association « *Plage Soleil et Naturisme* », affiliée à la Fédération Française du Naturisme. Si la sécurité des usagers est mise en cause, les responsables de ladite association devront faire appel à la Brigade de Gendarmerie de Troarn ou à la Police municipale de Merville-Franceville plage.

ARTICLE 5 : Tout geste ou toute attitude contraire aux bonnes mœurs, ainsi que toute modification ou dégradation des panneaux et du balisage feront l'objet de poursuites.

ARTICLE 6 : Toute personne **stationnant** sur cette zone doit impérativement être nu.

La **traversée** de cette zone par les promeneurs doit toutefois être maintenue.

La **libre circulation** est assurée dans une bande parallèle à la mer ou en arrière de la zone sur les terrains appartenant au Conservatoire du Littoral.

ARTICLE 7 : Le présent arrêté peut-être contesté devant le tribunal administratif de Caen situé 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Il peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire dans les mêmes conditions de délais.

ARTICLE 8 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- ☞ Monsieur le Préfet du Calvados,
- ☞ Monsieur le Préfet Maritime de la Manche et de la Mer du Nord,
- ☞ Monsieur le Directeur Départemental des Affaires Maritimes du Calvados,
- ☞ Monsieur le Délégué Régional du Conservatoire du Littoral,
- ☞ Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de TROARN,
- ☞ Monsieur le Président de la Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d'Auge,
- ☞ Madame la Directrice Générale des Services Municipaux
- ☞ Monsieur le Gardien Brigadier de la Police Municipale,
- ☞ Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux,
- ☞ Monsieur le Responsable des Services Techniques Municipaux,
- ☞ Monsieur le Président de l'association « *Plage Soleil et Naturisme* ».

Fait à Merville-Franceville plage, le 22 mars 2023.

Le Maire-Adjoint,
Yves MOREAUX



ANNEXE - Zone Naturiste MERVILLE-FRANCEVILLE plage



Zone naturisme : surface d'environ 1,4 hm² (ou ha)